



La Charte d'Engagements pour l'Environnement, approuvée à l'unanimité en Commission Consultative de l'Environnement le 14 avril 2015 a permis la mise en place d'un Arrêté Ministériel de restriction signé le 8 septembre 2015. Elle ouvre un nouveau chapitre pour l'Aéroport Cannes Mandelieu. La plateforme a toujours eu à cœur de poursuivre son activité au service du Territoire dans le respect du développement durable et du bien-vivre ensemble. Les multiples actions issues des deux précédentes Chartes pour l'Environnement ont considérablement fait bouger les lignes : interdiction des vols commerciaux, limitation des vols de nuit, limitation des cadences jets et avions en IFR, briefing pilotes ont représenté des avancées significatives pour la qualité de vie des riverains. La nouvelle charte va encore plus loin en interdisant les avions les plus bruyants au profit d'un assouplissement de la contrainte de tonnage avec passage de 22 à 35 tonnes uniquement pour les jets. Cette action n'est pas la seule. Elle s'inscrit dans un ensemble de mesures de réduction des nuisances sonores : relèvement de l'altitude d'approche des jets et avions en IFR, lancement officiel et immédiat d'une étude sur la diversification des procédures d'approche des IFR, poursuite de l'installation de silencieux d'échappement pour les avions basés dans les 2 ans à venir... Cette politique traduit, non seulement la volonté d'Aéroports de la Côte d'Azur de persévérer dans la voie de l'amélioration continue et d'assurer par le dialogue et la concertation le développement de l'Aéroport Cannes Mandelieu, mais également la volonté de la plateforme de demeurer un atout au service du dynamisme de son Territoire.

Thierry Pollet

Directeur Aéroport Cannes Mandelieu
et Infrastructures Aéroportuaires Aviation Générale

SIGNÉE

La Charte d'Engagements pour l'Environnement de l'Aéroport Cannes Mandelieu, approuvée à l'unanimité le 14 avril 2015 lors de sa présentation en Commission Consultative de l'Environnement, a été officiellement signée.

Elle a été signée par la Sous-Préfecture de Grasse, l'ACNUSA, la DGAC et Aéroports de la Côte d'Azur au cours de la séance du 14 décembre dernier, en présence des représentants des professionnels de l'aéronautique, des collectivités locales et des associations de riverains. Cette Charte engage un nouveau programme de mesures environnementales comprenant quatre grandes actions : l'accueil par la plateforme cannoise d'un nouveau type de trafic jets plus performants et moins bruyants allant jusqu'à 35 tonnes, l'interdiction des turboréacteurs les plus bruyants sur toute la plage horaire d'ouverture, le relèvement de



200 pieds de la procédure d'arrivée des avions en IFR (vols aux instruments) et le lancement officiel par la DGAC de l'étude sur la diversification des procédures d'approche. Cette Charte a comme ligne de conduite de maintenir un dialogue de qualité et des relations apaisées avec les riverains, associations et élus des collectivités.

DRÔLES DE MACHINES



Mi-hélicoptère, mi-avion, les MV22 Osprey sont des appareils de transport militaire hybrides. Très impressionnants, ses deux rotors basculent lui permettant de décoller et d'atterrir verticalement. L'Aéroport Cannes Mandelieu a été sollicité pour accueillir ces mutants des airs US au mois de décembre dans le cadre d'une mission pour l'OTAN.



21 JOURS POUR TOUT CHANGER

Fermé pour travaux... Du 11 au 29 janvier 2016, l'Aéroport Cannes Mandelieu a mené une opération de réfection en un temps record !

Moins de trois semaines de fermeture auront suffi pour que la plateforme rénove entièrement sa piste principale et la dote d'un balisage lumineux haute intensité à LED ainsi que d'un nouveau marquage au sol. Une mise en conformité express de 2,5 millions d'euros faisant suite à un audit de la DGAC, permettant ainsi à notre plateforme d'être pleinement opérationnelle. Réalisée en seulement 21 jours, une telle opération relève de la prouesse technique. Préalablement à cette fermeture une série de travaux préparatoires ont été réalisés

la nuit afin d'impacter au minimum l'activité. Durant la fermeture, au plus fort des travaux, 40 à 45 camions se succédaient pour apporter, en provenance de deux usines locales, le revêtement de la piste. Longue de 1610 m et large de 45 m, l'idée étant d'éviter au maximum les ruptures, les deux bandes latérales ont donc été réalisées d'un bloc et la bande centrale en seulement deux interventions. Si la fermeture en saison creuse a minimisé l'impact sur l'activité, l'idée a été de proposer aux avions basés des solutions de substitution. L'avantage d'un Groupe est de posséder plusieurs plateformes. Certains ont donc décidé le temps des travaux d'aller à Nice ou à Saint-Tropez, d'autres en ont profité pour effectuer des opérations de maintenance sur leurs appareils.

L'AÉROPORT CANNES MANDELIEU PASSE À L'ÉLECTRICITÉ VERTE

La feuille de route environnementale du Groupe Aéroports de la Côte d'Azur est la même pour toutes ses plateformes : réduire les nuisances sonores et atmosphériques, contribuer à la diminution de l'empreinte écologique de l'entreprise et accompagner l'évolution de culture nécessaire pour un vrai Développement Durable. Dans cette marche vers la neutralité carbone, l'initiative la plus remarquable est le passage à une électricité verte. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Aéroport Cannes Mandelieu est alimenté par une électricité 100 % renouvelable issue de la production hydraulique française. Un choix d'autant plus bénéfique pour l'environnement que la plateforme entraîne dans sa décision vertueuse toutes les entreprises du site.

HUIT ASSOCIATIONS À LA UNE

Notre Fondation des Aéroports de la Côte d'Azur engage en 2016 plus de 58 000 € en faveur de deux causes qui lui tiennent particulièrement à cœur : l'action solidaire et la préservation de la biodiversité de notre Territoire. Cette répartition profite à huit associations :



La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) PACA.

Financement d'une partie des éco-compteurs et des pièges photographiques nécessaires à la bonne gestion homme/animal de la Réserve Naturelle des Gorges de Daluis.



Le Centre de Découverte du Monde Marin.

Mise en place des outils pédagogiques à destination de déficients visuels.



Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Renouvellement d'une partie des équipements du Méditerranoscope : un ensemble d'aquariums méditerranéens, des espaces d'exposition et des ateliers pédagogiques.



Théodora, dont la vocation est d'apporter le sourire aux enfants hospitalisés : achat de blouses, ballons et gadgets à sa nouvelle équipe pré et post opératoire.



La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

Remplacement des équipements de plongée.



Startair Initiative permettant aux personnes handicapées de se familiariser aux activités aéronautiques : acquisition d'une remorque pour déplacer un simulateur de vol ULM biplaces.



Castel Mauboussin qui œuvre à la formation et à la réinsertion professionnelle des personnes handicapées ou éloignées de l'emploi dans l'aéronautique. Subvention pour munir son simulateur de vol aux instruments.

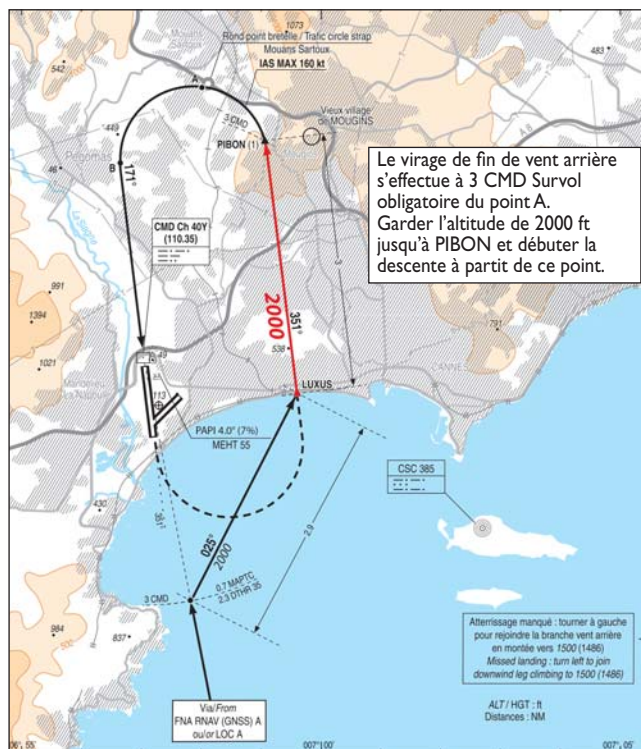


ABI 06, chantier d'insertion proposant à des personnes en difficulté d'insertion des emplois adaptés : aide à l'acquisition de chariots élévateurs et de rayonnages.

AUGMENTER L'ALTITUDE D'APPROCHE DES JETS

Le Service de la Navigation Aérienne Sud-Est (SNA/SE) a publié le 28 février 2016 le relèvement du circuit de piste de 200 pieds pour le faire passer de 1 800 à 2 000 pieds.

Ce relèvement pour les jets et avions en vol IFR (approche aux instruments) permettra un relèvement du circuit de piste de 14 % à 20 % selon les zones et donc une réduction des nuisances sonores pour les personnes survolées. Cette nouvelle procédure sera mise en service dès le 31 mars 2016. Pour mémoire, l'étude réalisée par le BIPE, cabinet de conseil en analyse stratégique et prospective économique, a permis de démontrer que la suppression des avions dont la marge est inférieure à 13 EPNdB* et le relèvement du plafond de 200 pieds amèneront à une



baisse significative de la population concernée dans la Courbe d'Environnement Sonore Lden 50dB.

* L'unité de mesure du niveau effectif de bruit perçu exprimé en décibels qui sert à mesurer la marge cumulée.



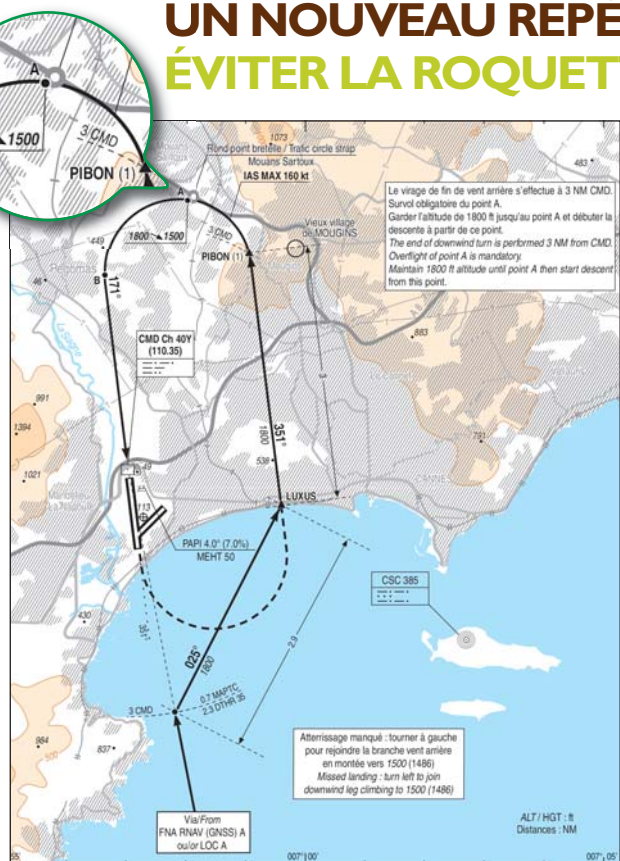
BON POIDS



30 !

Il s'agit du nombre de kilos de miel produits cette année par les ruches des aéroports de Nice et Cannes Mandelieu. Une deuxième récolte tout aussi fructueuse que la première... Tel est le butin de nos butineuses en herbe qui décidément se sentent bien sur nos plateformes.

UN NOUVEAU REPÈRE POUR ÉVITER LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE



L'Aéroport Cannes Mandelieu a demandé à la DGAC d'ajouter un point (nommé le point A) au circuit d'approche dans le dernier virage des avions arrivant par la terre.

Pour rappel, cette partie de la trajectoire IFR se faisant à vue, le point A est un point identifiable au sol par le rond-point de la pénétrante Cannes-Grasse qui n'a pas de coordonnées GPS. Le respect de ce nouveau repère permet aux pilotes d'éviter de survoler la Roquette-sur-Siagne. Les explications sur le survol du point A ont été ajoutées dans l'AIP (Publications d'Informations Aéronautiques) et dans Jeppesen (autre source principale d'informations des pilotes) le 17 septembre 2015. Sa mise en application a permis de diminuer de 35 % les survols du Centre de la Roquette-sur-Siagne.

RENOUVELLEMENT DE L'AIRPORT CARBON ACCREDITATION

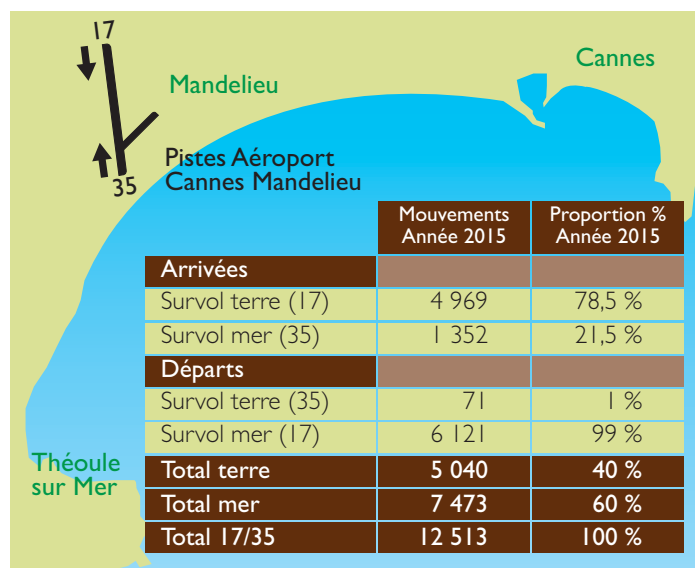
Engagée dans la voie de la neutralité carbone, la plateforme de Cannes Mandelieu a obtenu le renouvellement de son niveau I du programme Airport Carbon Accreditation, consolidant sa cartographie des émissions de gaz à effet de serre tout en les réduisant de près de 14 %.



airport
carbon
accredited
MAPPING

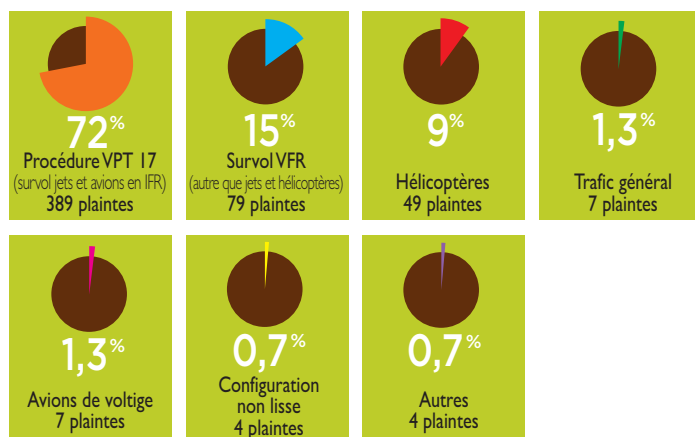
INDICATEURS BILAN 2015

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS QFU (SEUIL DE PISTE) DE LA PISTE PRINCIPALE 17/35 POUR LES VOLS EN IFR



PLAINTES PAR NUISANCE

en % et en nombre de plaintes



PLAINTES PAR LOCALISATION

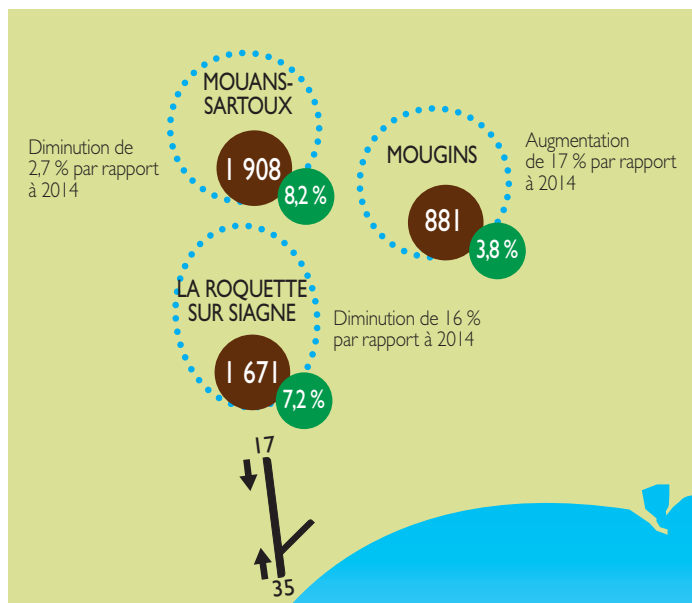
en % et en nombre de plaintes

Communes concernées	Nombre de plaintes	%
La Roquette-sur-Siagne	427	79
Cannes la Bocca	37	7
Mougins	24	4,5
Mandelieu la Napoule	11	2
Pégomas	21	4
Mouans-Sartoux	13	2,5
Montauroux	3	0,5
Saint-Paul-en-Forêt	2	0,4
Tourrettes sur Loup	1	0,2
Total	539	100

539 plaintes ont été consignées dans le tableau de bord pour l'année 2015. On note une diminution de 2 % du nombre de plaintes par rapport à 2014 (550 plaintes consignées). 78 plaignants ont été identifiés sur 9 communes, pour 58 plaignants sur 11 communes en 2014.

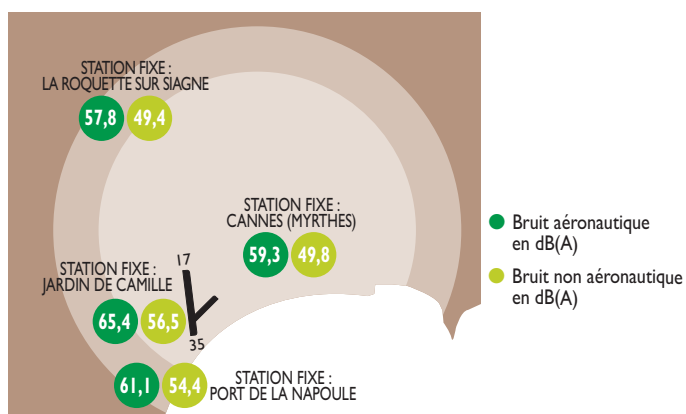
RESPECT DES TRAJECTOIRES ARRIVÉE/DÉPART INCURSIONS ROUNDS BLEUS (VFR UNIQUEMENT)

en nombre et en % par rapport au trafic VFR sur la terre



Les ronds bleus concernent exclusivement les vols VFR et les hélicoptères. Sont comptabilisés ici les arrivées en 17, les départs en 35 (par la terre), ainsi que les tours de piste. Nombre de mouvements total : 23 107 passages au-dessus de la terre pour l'année 2015.

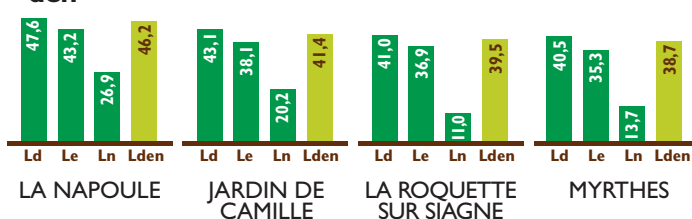
ÉMERGENCE ET FRÉQUENCE DU BRUIT AVION



Le bruit aéronautique mesuré pour les stations de La Napoule et du jardin de Camille est plus important que pour les autres stations (61,1 dB et 65,4 dB) car elles mesurent le bruit des décollages des avions, le décollage étant la phase de vol la plus bruyante.

BRUIT ET PROCÉDURES D'ATERRISSAGE

L_{den} (indice de gêne par station de mesure) en dB(A)



Sur toute l'année 2015, le L_{den} mesuré par chaque station est également inférieur à 50 dB, valeur correspondant à la zone D du PEB.